

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et notamment son article 32,

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit **TRIMANGOL PM**

de la société CEREXAGRI S.A.S.
numéro de dossier n°2017-2607

Considérant que l'approbation de la substance active manèbe contenue dans le produit expire le 31 janvier 2017 conformément au règlement (UE) N° 540/2011 susvisé,

Considérant que l'article 32 paragraphe 1 du règlement (CE) N° 1107/2009 susvisé prévoit notamment que la durée de l'autorisation est fixée à un an maximum à compter de la date d'expiration de l'approbation des substances actives contenues dans le produit,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance le 31 janvier 2018 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	TRIMANGOL PM PENNEBE STABINEB 80
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CEREXAGRI S.A.S. 132-190 BD DE VERDUN, Energy Park, bâtiment 4, 5ème étage, 92400 COURBEVOIE, FRANCE
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	80 % - manèbe
Numéro d'intrant	7700220
Numéro d'AMM	7700220
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales d'arrivée à échéance

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/01/2018
Date limite pour la vente et la distribution	31/01/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/01/2018

A Maisons-Alfort, le 19 OCT. 2017

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)